

évidemment d'une importance considérable pour l'ensemble du Canada et pour toutes les provinces. Le gouvernement de la province de Québec a témoigné à ce sujet un intérêt particulier et même de l'inquiétude. J'espère que la méthode exposée par le secrétaire d'État favorisera une entente cordiale sur les divers points de vue exprimés et permettra au projet de démarrer de façon satisfaisante.

Mais je dois avouer que l'idée de confier à un groupe d'étude les négociations, discussions et modalités à établir avec les provinces me laisse perplexe, en raison des sentiments d'inquiétude exprimés par l'une des provinces. Je ne suis pas encore convaincu de l'opportunité d'une telle méthode.

Le secrétaire d'État s'est excusé de nous avoir prévenus tardivement de cette déclaration et j'accepte ses excuses. La méthode qu'il propose n'est sûrement pas satisfaisante, compte tenu de l'importance de la question du point de vue constitutionnel, du moins aux yeux d'une province.

● (3.00 p.m.)

Je ne fais que signaler à l'heure actuelle un aspect de la question, dont le secrétaire d'État se rend sûrement compte. Il s'agit de la méthode qu'il propose de suivre. Je ne voudrais léser qui que ce soit, mais nous avons remarqué dernièrement que ceux qui sont chargés de trouver des solutions aux problèmes fédéraux se sont coalisés. A mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas adopter une procédure qui encourage et provoque inutilement ce genre de réaction.

En toute sincérité, monsieur l'Orateur, j'exhorte le gouvernement du Canada à changer les modalités de ces discussions et à reconnaître pleinement l'importance que les provinces attachent à un débat approfondi sur ces problèmes. Le gouvernement fédéral ne devrait pas simplement passer la main au groupe d'étude qu'il a nommé.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition, je crois que l'avènement de la télévision éducative importe beaucoup à l'enrichissement intellectuel et culturel du Canada. En somme, nous nous réjouissons de la déclaration que vient de faire le secrétaire d'État. Toutefois, je regrette un peu qu'on ait cru nécessaire d'établir un groupe d'étude. En effet, l'automne dernier, le comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts a tenu des audiences assez longues, au cours desquelles les ministères provinciaux de l'Éducation et des associations pour l'éducation des adultes nous ont soumis des mémoires

sérieux et bien préparés. On aurait cru que le ministre, armé de ces mémoires, aurait eu assez de confiance en lui-même pour agir un peu plus rapidement.

Toutefois, étant donné qu'il a l'intention d'établir un groupe d'étude, je félicite le ministre d'accorder au groupe un mandat qui permettra au ministre de comprendre toutes les ramifications du problème. J'ai été heureux de voir en particulier le ministre indiquer, au milieu de la page 2 de sa déclaration, qu'il est prêt à enjoindre à la Société Radio-Canada de fournir bientôt aux ministères provinciaux de l'Éducation les installations nécessaires pour mettre la télévision à la portée des étudiants dans les salles de classe d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre, j'en suis persuadé, sait fort bien que certaines provinces tout au moins et des associations provinciales d'éducation des adultes sont profondément déçues par ce qui leur paraît un long retard à établir au Canada un réseau de TVE et les installations nécessaires.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier l'honorable secrétaire d'État pour sa célérité à assumer cette responsabilité.

Je voudrais dire que, sans doute, beaucoup de problèmes naîtront au sujet de la télévision scolaire et des pouvoirs conférés par la constitution. Cependant, grâce à sa sagacité et à ses connaissances, le secrétaire d'État saura faire valoir son point de vue.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, même si la déclaration du ministre, à première vue, semble constituer un grand pas en avant, il ne faudrait pas oublier que le Québec considérera cela comme une autre intrusion fédérale dans des domaines relevant exclusivement de la compétence des provinces.

On peut lire, dans la déclaration, et je cite:

Étant donné par ailleurs que la transmission de ces émissions reste la responsabilité du gouvernement fédéral, on n'aura pas besoin de modifier la politique fédérale de longue date, qui consiste à ne pas émettre, en faveur des provinces ou de leurs agents, des permis de radiodiffusion.

Pourquoi rajouter cette phrase? S'il faut, pour sauvegarder les intérêts particuliers d'une province et, entre autres, ceux de la province de Québec, accorder un permis, qu'on en accorde un. Qu'on ne s'embourbe pas avec cela. Il existe déjà Radio-Québec dans le domaine de la radio. L'information et l'éducation, en particulier, bénéficient de la télévision et de la radio; ce sont actuellement les moyens de diffusion les plus importants,